

Séance du 26 juin 2025

N° 2025.17

Objet : Affectation de résultats 2024.

Date de Convocation

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 18 juin 2025

Etaient présents :

Mme Guylène BIGOT, M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Jacqueline DUPRAT, M. Daniel BATARD, Éric HENNEGUELLE, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON,

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 10

Représentés : 00

Votants : 10

Absents excusés : Mme Sophie FOURNIAU, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS, M. Gilles BACHELET, Mme Fabienne TURBERT, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur Le Président fait état des résultats de l'exercice 2024 qui se résument comme suit :

	Résultat à la clôture de L'exercice précédent	Résultat de L'exercice	Résultat de Clôture
Fonctionnement	7.294.98 €	-3.985.20 €	3.309.78€
Investissement	2.338.25 €	138.12 €	2.476.37€
Total	9.633.23 €	-3.847.08 €	5.786.15€

Monsieur Le Président propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

* Excédent de fonctionnement :	3.309.78 €
* Excédent d'investissement :	2.476.37 €

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors du Conseil d'administration du 04 juin 2025 pour débattre sur ce point ;

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité**

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2024 ;
- **D'affecter** ces montants au budget supplémentaire 2025 comme suit :

× Excédent de fonctionnement : 3.309.78€

× Excédent d'investissement : 2.476.37€

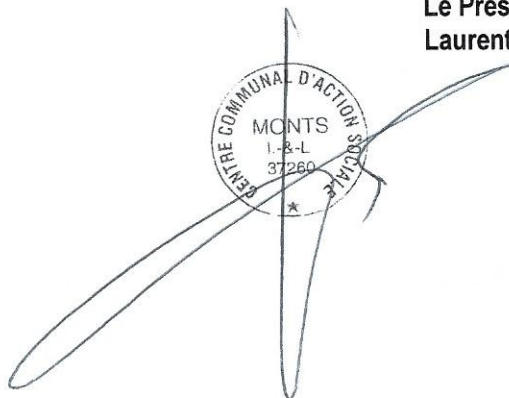
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

**La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT**



Pour extrait conforme,

**Le Président,
Laurent RICHARD**



Centre Communal d'Action Sociale
MONTS
1.3-L
37260